

# PROJET PEDAGOGIQUE

**Mercredi 2025/2026**

*ACCUEIL DE LOISIRS  
CULHAT*

**Mercredis :**

Accueil de loisirs de Culhat  
3 Rue de l'Avenir 63350-CULHAT

**Contact :**

Mail : [al-jozeculhat@ufcv.fr](mailto:al-jozeculhat@ufcv.fr)

[nathalie.gioux@ufcv.fr](mailto:nathalie.gioux@ufcv.fr)

N° tel : 06.11.15.26.52

<https://portail-animation.ufcv.fr/accueil-joze-culhat>

# SOMMAIRE

## Table des matières

<b>PRESENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS .....</b>	<b>4</b>
CONTEXTE ET ORGANISATION : .....	4
LOCAUX ET INFRASTRUCTURES : .....	6
PUBLIC ACCUEILLI : .....	7
MODALITE D'ACCUEIL : .....	8
<b>L'EQUIPE D'ENCADREMENT .....</b>	<b>9</b>
COMPOSITION DE L'EQUIPE .....	9
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT : .....	10
<b>VALEURS, INTENTIONS EDUCATIVES ET OBJECTIFS PEDAGOGIQUES .....</b>	<b>11</b>
VALEURS ET INTENTIONS EDUCATIVES : .....	12
EVALUATION : .....	15
<b>ORGANISATION DU TEMPS D'ACCUEIL .....</b>	<b>15</b>
JOURNEE TYPE : .....	15
ORGANISATION DES DIFFERENTS TEMPS : .....	16
<b>COMMUNICATION ET PARTENARIAT .....</b>	<b>17</b>
COMMUNICATION AVEC LA FAMILLE : .....	17
COMMUNICATION AVEC LA COLLECTIVITE : .....	18
PARTENARIAT ET COLLABORATION : .....	18
<b>SANTE, SECURITE ET BIEN-ETRE AU QUOTIDIEN .....</b>	<b>18</b>
REGLES DE VIE : .....	18
HYGIENE ET SANTE : .....	19
PREVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE : .....	20
ALIMENTATION ET EQUILIBRE NOTIONNEL : .....	21
SECURITE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL : .....	22
<b>ANNEXES .....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>

# INTRODUCTION

*Le projet pédagogique* est une notion d'abord développée et utilisée par et pour les lieux accueillants des enfants et impliqués dans l'éducation ou la pédagogie.

Il est conçu comme un référentiel établi par l'équipe d'animation sur les conditions de fonctionnement de la structure.

De son approche globale, c'est ce qui motive l'engagement personnel, c'est ce qui donne sens à une action.

Il répond donc à toutes les questions concernant l'organisation de l'accueil de loisirs.

Il présente la structure, les objectifs pédagogiques, le fonctionnement précis de l'accueil, les moyens humains, organisationnels et matériels dont dispose l'équipe d'animation et l'évaluation des objectifs.

A l'aide de ce document, toute personne interne ou externe à l'établissement doit comprendre l'enjeu et les objectifs de la structure.

Ce présent projet s'appuie sur l'ouverture de l'enfant vers le monde extérieur, sa responsabilité en tant que citoyen en devenir, son épanouissement individuel au sein d'un groupe et le développement de ses capacités personnelles.

Il prend en compte les besoins essentiels de l'enfant : physique, intellectuel, affectif, créatif ; ainsi que ses différents rythmes biologiques.

Il permettra donc à l'enfant d'être acteur des différentes activités mises en place sur ces différents temps et aussi, de pouvoir à son rythme, se développer, créer, s'épanouir au sein d'un collectif.

***« Elaborer un projet, c'est décrire l'organisation d'une action à venir. Ecrire un projet, c'est définir le système pédagogique et la démarche qui conduira l'action ».***

# Présentation de l'accueil de loisirs

## Contexte et organisation :

### Situation géographique

La communes CULHAT sont situées dans la plaine de la LIMAGNE de part et d'autre de la rivière ALLIER.

Elle est desservi par des axes routiers qui leur permettent d'être en campagne mais sans trop d'éloignement de villes plus ou moins importantes telles que LEZOUX, MARINGUES, THIERS et CLERMONT-FERRAND.

Cette communes possède des infrastructures différentes et complémentaires (maison de retraite, associations sportives...)

Cette commune possède sa propre école maternelle et élémentaire.



## Le territoire CCEDA



La **Communauté de Communes Entre Dore et Allier** regroupe les communes de Bort l'Étang, Bulhon, Crevant-Laveine, Culhat, Joze, Lempty, Lezoux, Moissat, Orléat, Peschadoires, Ravel, Seychalles, St Jean d'heurs et Vinzelles.

Soit au total 14 communes réparties sur 229 km<sup>2</sup> avec 19 200 habitants et une courbe démographique croissant depuis une dizaine d'années.

Chaque commune a sa propre identité et dispose de ressources naturelles, culturelles et sportives qui font la richesse du territoire.

## L'UFCV

L'UFCV est une association nationale fondée en 1907, qui œuvre dans les domaines de l'animation, de l'éducation populaire et de l'insertion sociale et professionnelle.

Ses missions principales sont :

- Animation et éducation
  - Organisation de séjours de vacances pour enfants, adolescents et personnes en situation de handicap.
  - Animation de temps périscolaires, accueils de loisirs et activités éducatives locales.
- Formation
  - Formation aux BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et BAFD (pour les directeurs).
  - Formations professionnelles dans les métiers de l'animation, de l'accompagnement social ou de la médiation.
- Insertion sociale et professionnelle
  - Accompagnement de jeunes et adultes en difficulté pour l'emploi ou la formation.
  - Mise en place de programmes d'insertion et de projets personnalisés.
- Engagement citoyen
  - Promotion de la solidarité, du vivre ensemble et de la participation active à la vie sociale

## Locaux et infrastructures :

Accueil de loisirs sans hébergement, géré par l'UFCV

3 Rue de l'Avenir 63350-CULHAT

n° tel: 06.11.15.26.52

Mail : [Al-jozeculhat@ufcv.fr](mailto:Al-jozeculhat@ufcv.fr)

[nathalie.gioux@ufcv.fr](mailto:nathalie.gioux@ufcv.fr)

### Plusieurs salles sont mises à disposition :

Garderie : salle avec cloisonnement ouvert, accès par escalier ou plan incliné

Toilettes adaptées aux moins de 6 ans, toilettes pour les plus de 6 ans avec point d'eau

Espace vert clôturé autour de la garderie

Cour de récréation, clôturée et fermée par un portail

Salle d'étude

Salle de classe des maternelles

Salle de dortoir en continu avec la salle de classe des maternelles

Salle de restauration

Douche

- une salle d'activité
- des sanitaires
- Une salle de classe
- une cour extérieure
- un réfectoire
- un bureau
- Une salle de jeux



## Public accueilli :

### EFFECTIF ET TRANCHE D'AGE :

L'accueil de loisirs de Culhat accueille des enfants résidants sur la commune de Culhat et aux enfants domiciliés sur la communauté commune de la CCEDA.

Nous accueillons les enfants de 3 à 11 ans répartis en 2 groupes (- 6 ans/ + 6 ans).

**Les mercredis**, l'accueil de loisirs peut accueillir **34 enfants** : 16 enfants de - de 6 ans et 18 enfants de + de 6 ans.

### ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS D'UN HANDICAP :

Chaque enfant doit pouvoir trouver sa place au sein de la structure, quel que soit son handicap.

L'accueil se préparera en amont avec la famille pour permettre un accueil de qualité, d'identifier les besoins spécifiques de l'enfant ainsi que les possibilités envisagées.

Tout au long de l'accueil, l'importance sera mise sur l'échange avec les parents afin d'anticiper toutes difficultés face aux activités ou sorties proposées par l'équipe.

Des rendez-vous avec la référente DAHLIR seront mis en place afin que l'accueil soit le plus simple possible. Le DAHLIR (Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers) est une association française qui aide les personnes en situation de handicap, y compris les enfants, à accéder à des activités de loisirs, culturelles ou sportives, dans un cadre ordinaire, c'est-à-dire avec tout le monde, et non dans des structures spécialisées.

### PAI (PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE)

Un protocole peut être mis en place par la Famille, l'Education Nationale et la CCEDA, celui-ci permet de traiter une allergie alimentaire ou médicamenteuse et définit les conditions d'accueil, les rôles et les modalités d'intervention. Il permet également de réagir en cas de déclenchement de certaines maladies de l'enfant et de les accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Pour les PAI médicamenteux, Les parents restent responsables de la fourniture des trousseaux de secours complètes de leurs enfants (composées de tous les médicaments prévus dans le PAI). Ils s'assurent de la validité des médicaments, doivent fournir une ordonnance renouvelée chaque année et informer la responsable de la structure de toute évolution concernant l'état de santé de leur enfant.

Les médicaments pour les PAI sont rangés sur le bureau d'accueil. Seuls les enfants, dont l'allergie alimentaire est déclarée, sont autorisés à amener un panier repas, préparé au préalable par leur famille (tarif repas adapté pour la famille).

### En l'absence de PAI :

Aucun médicament, ponctuel ou de longue durée, ne sera administré aux enfants par le personnel encadrant en l'absence de protocole d'accueil individualisé. L'administration de médicaments sur le temps de la restauration pourra se faire par les parents et devra avoir un caractère exceptionnel. Elle ne se fera qu'avec l'accord de la responsable de la structure à la demande des parents, et au vu de l'ordonnance.

**La présence d'un PAI doit être précisé lors de l'inscription de l'enfant, et le PAI transmis au directeur de la structure.**

### **Modalité d'accueil :**

#### **HORAIRE ET PERIODE D'OUVERTURE :**

L'Accueil de Loisirs est ouvert mercredis de 7h15 à 18h30 :

- Accueil matin entre 7h15 et 9h00

*Accueil des enfants inscrits à la journée et à la matinée*

- Accueil après-midi avec repas entre 11h30 et 12h30

*Accueil des enfants inscrits l'après-midi avec repas + départ de ceux inscrits matin sans repas*

- Accueil après-midi entre 13h30 et 14h00

*Accueil des enfants inscrits l'après-midi + départ de ceux inscrits matin avec repas*

- Départ de 16h30 à 18h30

*Départ échelonné des enfants*

L'équipe d'animation note l'heure d'arrivée et de départ sur la tablette et également sur la feuille de pointage enregistrée.

En aucun l'enfant ne pourra partir en dehors de ces heures sans une personne responsable et sans justificatif fourni.

#### **LES TARIFS ET MODALITE DE PAIEMENT :**

L'accueil de loisirs et l'UFCV ne prennent aucun règlements.

La participation financière des familles est appliquée en fonction du quotient familial et du lieu d'habitation. Les différents tableaux sont dans le règlement intérieur à disposition des familles. Les factures sont à réglées directement au trésor public de Lezoux.

#### MODALITE D'INSCRIPTION DES ACCUEILS.

Un dossier d'inscription, comportant fiche sanitaire de liaison/attestation assurance scolaire/vaccins, doit être obligatoirement rempli par la famille en début de chaque année scolaire

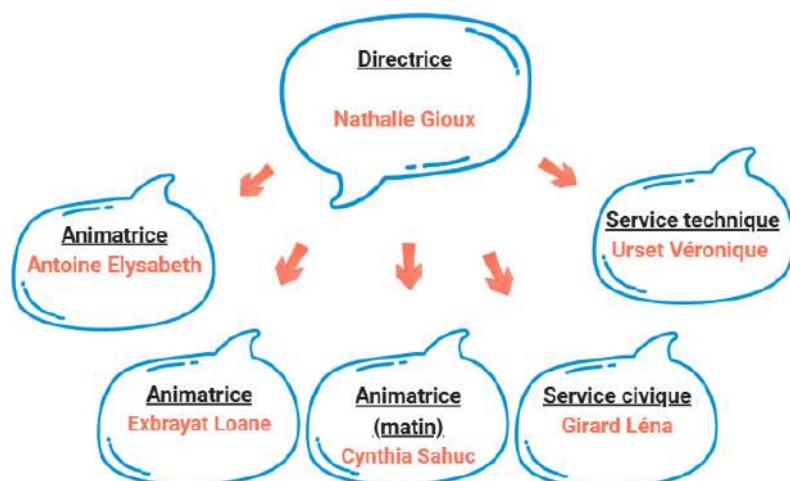
L'inscription se fait grâce au portail famille (<https://portail-animation.ufcv.fr/accueil-joze-culhat/>) et à l'aide d'identifiants personnels. Il est possible en cas d'urgence de s'inscrire par téléphone, auprès de la directrice dans la limite des places disponibles.

## L'équipe d'encadrement

### Composition de l'équipe :

EQUIPE D'ANIMATION/ PERSONNEL **TECHNIQUE**

### Equipe des Mercredis



Commenté [SV1]: Compléter l'équipe et faire un schéma mercredi et un schéma vacances car ce n'est pas la même 😊

Pour ce qui concerne l'équipe technique, nous nous faisons livrer les repas et Véronique sur Culhat se charge de les maintenir au chaud et d'effectuer le service du midi. Une fois le repas terminé, elles se chargent de l'entretien des locaux (cantine et de l'espace d'accueil à la fin de la journée).

Le personnel de la ville est disponible pour tous problèmes.

## Organisation et fonctionnement :

### TEMPS DE PREPARATION ET D'ANIMATION :

Le temps de préparation s'effectue le jeudi matin de 10h30 à 11h30.

Ce temps servira à l'élaboration des programmes, création des activités, échange sur le déroulement des mercredis, mise en place des objectifs, communication sur les enfants et réflexion sur le travail en équipe.

### ROLES ET RESPONSABILITES DES DIFFERENTS ACTEURS :

#### La directrice

Son rôle consiste à organiser et à diriger un accueil de loisirs. Elle accompagne et forme le personnel tout en créant un climat agréable et motivant. Les tâches quotidiennes incluent la planification des activités, la supervision et la coordination du personnel, la gestion des finances et le maintien du lien avec les familles. Elle est responsable de la sécurité et du bien-être du public accueilli.

#### Les animateurs

L'animateur crée et met en place des activités variées (sportives, artistiques, culturelles) adaptées aux différents âges des enfants.

Il veille à la sécurité physique et morale des enfants durant les activités.

Il collabore avec d'autres membres de l'équipe d'animation et le directeur du centre pour garantir la cohérence des programmes d'animation. Le travail d'équipe est essentiel pour partager des idées et s'adapter aux besoins des enfants.

Il participe à l'élaboration du projet pédagogique du centre, s'assurant que les activités proposées sont en adéquation avec les objectifs éducatifs.

L'animateur informe les parents sur l'organisation des activités et le programme proposé, favorisant ainsi une bonne communication entre le centre et les familles.

### RELATION ENTRE ENFANTS, PARENTS ET COLLEGUES :

Au sein de l'accueil de loisirs, les relations entre enfants, parents et collègues constituent le socle d'un environnement éducatif, bienveillant et stimulant.

Les échanges entre enfants favorisent l'apprentissage de la coopération, du respect mutuel et de la gestion des émotions.

Les liens avec les parents, basé sur l'écoute et la transparence, permet de renforcer la continuité éducative entre la maison et le centre.

Enfin, la collaboration entre collègues repose sur le partage d'expériences, la cohérence des pratiques et le soutien mutuel, garantissant une dynamique de travail positive et centrée sur le bien-être des enfants.

## Valeurs, intentions éducatives et objectifs pédagogiques

### Cadre éducatif et enjeux :

CCEDA



### UFCV ET SON APPROCHE PEDAGOGIQUE :



## CARACTERISTIQUE DU PUBLIC ACCUEILLI :

### Enfant de 3 à 6 ans

A cet âge, les enfants sont en pleine phase de développement moteur, affectif, cognitif et social. Ils ont besoin d'un cadre sécurisant, structuré et bienveillant pour explorer leur environnement, exprimer leur émotion et développer leur autonomie. Leur curiosité naturelle, leur imagination et leur besoin de jeux sont au cœur des activités proposées.

L'accueil s'adapte à leur rythme, à leur besoin de repère et à leur capacité d'attention.

### Enfant de 6 à 11 ans

A cet âge, ils sont en période de construction identitaire, d'exploration sociale et de développement intellectuel. Ils gagnent en autonomie, en capacité de réflexion et en sens critique. Ils recherchent des repères, des défis et des occasions de s'exprimer.

Un encadrement souple et structurant est nécessaire pour leur énergie débordante et leur grande créativité.

## Valeurs et intentions éducatives :

### VALEURS PORTEES PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS :

LIBERTE

LIBRE ARBITRE

INTENTION EDUCATIVE ET OBJECTIF PEDAGOGIQUE :

**FAVORISER L'EPANOUISSEMENT  
ET LE DEVELOPPEMENT DE  
CHAQUE ENFANT**

**Développer le  
libre arbitre**

-Proposer des temps de parole ou les enfants peuvent donner leur avis sur les activités, les règles ou les projets.

-Encourager les débats adaptés à leur âge, sur des sujets simples (Faut-il toujours partager ?)

-Mettre en place des ateliers à choix

A-t-on mis en place plus de 10 débats et de temps de parole ?

Les enfants ont-ils eu le choix dans les différentes activités ?

**Maitriser ses  
émotions**

-Proposer des activités d'expression

-Créer un espace où l'enfant peut exprimer ses besoins et ses envies

-Accompagner leur moment de doute en renforçant leur confiance en eux

-un questionnaire sera proposé à chaque période. Qu'ont-ils retenu ?

-Créations d'une boîte « Attrape émotion » Visualiser les moments de réussites une fois par mois

**Apprendre à  
réfléchir par soi-  
même**

-Proposer des activités ouvertes sans consignes rigides, où l'enfant peut explorer à sa manière

-Proposer des jeux de rôles pour encourager leurs propres choix

-Les activités ont-elles été réalisées malgré l'absence de consignes ?

-Par un système de vote, les enfants devront choisir leur préférence avec ou sans consigne

**Commenté [SV2]:** Accompagner leurs doute, moyen d'évaluation ?

**INITIER ET ENCOURAGER  
LA CITOYENNETE**

**Participer à rendre  
propre son territoire**

**Faire prendre  
conscience à l'enfant  
qu'il vit dans une cité**

- Apprentissage du tri sélectif
- Atelier sensibilisation
- Partenariats avec la mairie (projets communs, ateliers zéro déchets)

- Projets de valorisation du quartier (fresques murales, jardin partagé, nettoyage collectif, etc)
- Créer une carte d'identité du quartier

- mise en place de jeux sur le tri
- Les enfants se sont-ils sentis concernés par le tri ?
- 3 ateliers zéro déchets mis en place

- Confection d'une fresque temporaire
- Projet de plantation pour la commune

## Evaluation :

### RETOUR DES ENFANTS :

En arrivant au centre, l'enfant récupère son étiquette à son nom (plastifiée) qu'il devra déposer sur le bureau et à chaque fin de journée, elle devra être placée dans une des trois corbeilles mise à disposition :

1<sup>ère</sup> corbeille : émoticône 😊

2<sup>ème</sup> corbeille : émoticône 😐

3<sup>ème</sup> corbeille : émoticône ☹️

Cette évaluation nous permettra de faire le point au prochain mercredi sur ce qui leur a plu ou pas.

### RETOUR DES FAMILLES :

Une fois par an, les familles seront sollicitées pour répondre à un questionnaire en ligne ainsi qu'un questionnaire en version « micro trottoir ».

# Organisation du temps d'accueil

## Journée type :

7h15 à 9h	Accueil des enfants
9h à 9h30	Temps d'échange avec les enfants
9h30 à 11h	Activité manuelle (durée selon l'âge des enfants)
11h à 12h	Temps libre
12h à 13h15	Repas
13h15 à 14h30	Temps calme et temps libre Sieste pour les plus petits
14h30 à 16h	Jeux collectifs / activités manuelles
16h à 16h30	Goûter
16h30 à 18h30	Accueil des parents

## Organisation des différents temps :

### ACCUEIL DU MATIN :

L'accueil du matin au centre de loisirs est un moment clé pour bien démarrer la journée. Les enfants sont accueillis progressivement entre 7h15 et 9h par un animateur et (ou) le directeur dans une ambiance chaleureuse et bienveillante. Les animateurs prennent le temps d'échanger avec chaque enfant, favorisant ainsi un climat de confiance.

Des jeux libres ou calmes sont proposés pour permettre à chacun de s'installer à son rythme, tout en retrouvant ses repères et ses camarades.

Ce temps d'accueil est aussi l'occasion pour les familles de transmettre des informations importantes et pour l'équipe d'animation de présenter le programme du jour.

### ACTIVITES :

L'organisation des temps d'activités repose sur une planification réfléchie et adaptée aux besoins des enfants. Chaque journée est structurée autour de créneaux dédiés à différentes activités, alternant moments dynamiques et temps plus calmes.

Les animateurs préparent leurs ateliers en amont, en tenant compte de tranche d'âge, des envies exprimées par les enfants et du projet pédagogique du centre. Les projets sont construits autour d'un thème, permettant aux enfants de s'immerger dans un univers ludique et éducatif tout en découvrant de nouvelles passions.

### TEMPS DU REPAS/ GOUTER :

Les repas sont livrés par le restaurant scolaire de LEZOUX en liaison chaude. Une personne du personnel communal se charge de servir les repas. Les animateurs aident les plus jeunes à couper leurs aliments.

L'équipe d'animation veillera à ce que chaque enfant mange, goûte de tout (par sollicitation, sans forcer).

Elle favorisera par l'échange et l'exemple, l'autonomie, une tenue correcte à table, de rester à table le temps du repas, de se respecter mutuellement (politesse, partage).

L'équipe d'animation mange en même temps que les enfants.

Les enfants n'ont pas de place fixe, ils s'installent par affinité. A la fin du repas, chacun apprend à débarrasser sa table.

Le goûter est fourni par le restaurant scolaire de LEZOUX, il se déroule entre 16h et 16h30.

Les allergies et régimes alimentaires sont obligatoirement inscrits sur la fiche sanitaire, et répertoriées dans un classeur spécifique. Les enfants qui ont une allergie ou intolérance alimentaire ont leur repas fourni par leur famille.

**Commenté [SV3]:** Fait par qui, animateur ? directeur ? qui parle aux parents le matin ?

### TEMPS CALME :

Les enfants sont dirigés, pour les plus grands vers la salle d'activité où un temps calme est demandé (activité jeux de table, lecture, coloriage, et autres)

Pour les plus petits, ceux qui en ressentent le besoin ils sont dirigés vers la salle de sieste.

Le temps calme se termine à 14h30.

### SORTIES EVENEMENTS :

Les sorties et événements 1 par périodes mercredis organisées par le centre de loisirs sont des moments forts qui rythment la vie des enfants et enrichissent leur expérience.

Leur préparation demande une attention rigoureuse entre l'équipe d'animation, les partenaires extérieurs et les familles.

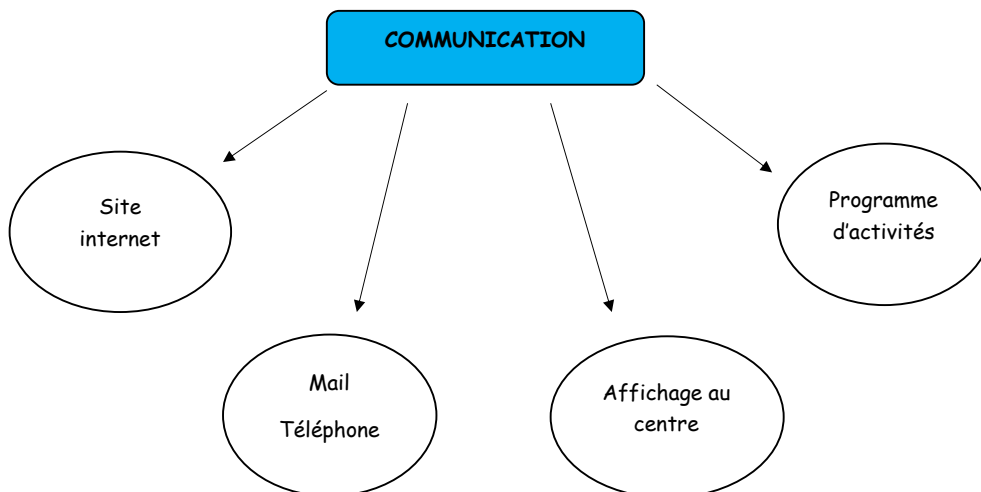
Chaque sortie est pensée en fonction de l'âge des enfants, du projet pédagogique et des objectifs éducatifs. Les événements (kermesses et spectacles,) valorisent le talent des enfants tout en renforçant le lien avec les familles.

Une attention particulière est portée à la sécurité, à l'encadrement et la logistique pour garantir des moments inoubliables dans les meilleures conditions.

**Points importants** : trousse à pharmacie, feuille des effectifs, fiche sanitaire et PAI si besoin.

## Communication et partenariat

### Communication avec la famille :



## Communication avec la collectivité :

Les directeurs des différents centres CCEDA ainsi que le responsable enfance jeunesse se réuniront une fois par période afin de travailler sur des projets communs mais également pour discuter sur les évènements.

Un rapport d'activité sera fait chaque année pour rassembler les points forts et les intentions pédagogiques associées au projet pédagogique ainsi que la fréquentation quantitative.

La communication passera également par l'envoi des programmes au responsable cinq semaines avant chaque période.

Commenté [SV4]: Parle des RA

## Partenariat et collaboration :

L'accueil de loisirs mènera plusieurs partenariats au cours de l'année avec différentes structures :

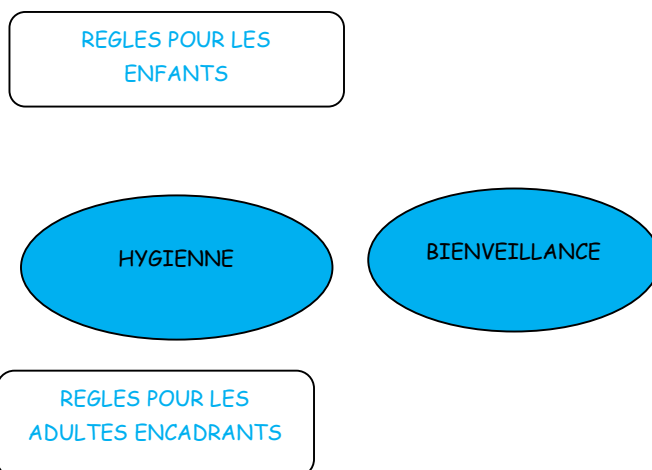
Les associations

Les intervenants extérieurs

Les partenaires jeunesse

## Santé, sécurité et bien-être au quotidien

### Règles de vie :



Aucune sanction corporelle n'est tolérée

Interdiction de fumer ou vapoter

Respecter le projet pédagogique

Votre vie privée reste privée

L'usage du téléphone est interdit sauf pendant les pauses des encadrants

Temps de pause obligatoire dans la journée

REGLES DE LA RELATION  
ENTRE PARENTS ET L'EQUIPE

Respect mutuel

Communication transparente

Confidentialité

Gestion des conflits

Transmission d'informations importantes

Respect des horaires et du règlement

Intérêt de l'enfant avant tout

Hygiène et santé :

## HYGIENE QUOTIDIENNE / GESTION SANITAIRE ET PROTOCOLES :

L'hygiène et la santé sont des priorités essentielles au sein de l'accueil de loisirs. L'équipe veille chaque mercredi à garantir un environnement propre, sécurisé et adapté aux besoins des enfants.

Les locaux, les sanitaires et le matériel sont régulièrement nettoyés et désinfectés.

Les enfants sont accompagnés dans l'apprentissage des gestes d'hygiène afin de favoriser leur autonomie et leur bien-être.

En cas de blessure ou de malaise, l'animateur formé aux premiers secours intervient rapidement et informe les familles. Pour ce qui est de « petite blessure », les animateurs ont une trousse de secours à disposition qui les suit partout en cas de problème. Une fois la trousse à pharmacie ouverte pour soigner un enfant, l'animateur devra noter sur un carnet le nom de l'enfant, la date et ce qui a été effectué sur l'enfant. Toute prise de médicament ou protocole particulier fait l'objet d'une autorisation écrite et d'un suivi rigoureux.

## Prévention et protection de l'enfance :

### MALTRAITANCE - RAPPEL DE LA LOI :

Le signalement de cas de mauvais traitements infligés aux mineurs aux autorités compétentes concernant des mineurs s'impose à tout citoyen. Le fait de ne pas le signaler constitue un délit pénal (article 434-3 du Code pénal). Les autorités compétentes varient, selon qu'il s'agit d'une présomption de maltraitance nécessitant une évaluation de la situation, ou d'une urgence correspondant à une situation de maltraitance grave et manifeste (en cas de présomption de maltraitance, le président du Conseil Général est saisi ; en cas de situation grave et urgente, le Procureur de la République est saisi).

Le 119, numéro vert Enfance Maltraîtée, est un service téléphonique gratuit, ouvert 24h/24, anonyme, qui écoute l'appelant, et qui, selon les cas, va simplement donner des conseils par rapport à une situation qui inquiète, ou saisir les autorités compétentes ou le CRIP.

La CRIP est une structure mise en place pour recueillir et évaluer les informations préoccupantes concernant les enfants en danger ou en risque de danger. Elle a pour mission de centraliser les signalements et d'organiser le traitement des situations d'enfants en difficulté.

Faire en sorte qu'il se sente dans un climat serein et sécurisant : ne pas multiplier les intervenants ; éviter que d'autres personnes ne l'interrogent pour essayer « de le faire parler ». Ne pas parler à d'autres personnes de ce que l'on suspecte devant lui, comme s'il n'était pas là !

Signifier à la victime notre inquiétude par rapport à ce que nous constatons sans interpréter quant à l'origine des lésions, même si elles sont très évocatrices, ni l'auteur des lésions. L'informer de ce que nous allons faire.

Informez de toute urgence votre responsable (la directrice) qui se chargera d'engager la procédure adéquate.

## AGRESSION A CARACTERE SEXUEL-PREVENTION ET SIGNALEMENT :

Dès qu'un enfant confie à un adulte des faits de cette nature, dont il affirme avoir été victime, c'est une urgence qui mérite un signalement immédiat au procureur par téléphone.

### Quelques précautions

L'animateur à qui l'enfant s'est confié le croit à priori. Il n'a pas à vérifier, ni à faire sa propre enquête. Ce sera le travail des professionnels qui auront été saisis. Il est important qu'il écrive rapidement les dires de l'enfant, pour ne pas risquer de les déformer et d'éviter de poser des questions pour laisser la place à la parole spontanée.

Aucune autre personne ne doit intervenir auprès de l'enfant pour vérifier ses dires.

Les parents ne seront pas prévenus de la démarche, pour qu'ils ne puissent pas élaborer une stratégie de défense avant l'intervention de la police.

Dire à l'enfant qu'on le croit, qu'il a été très courageux de parler, et que vous prévenez les professionnels qui vont s'occuper de lui, même s'il ne veut pas aller au bout de la démarche. Le rassurer, en disant qu'il a eu raison de parler, qu'on n'a pas le droit de lui faire ça, qu'on va s'occuper de lui, que c'est nécessaire pour son avenir..

## Alimentation et équilibre notionnel :

La **nutrition** est un point incontournable de notre qualité de service. Nos équipes pédagogiques jouent un rôle majeur en contribuant à l'éveil nutritionnel des enfants.

Apprendre à bien manger pour être en bonne santé c'est :

### **Œuvrer pour la santé publique**

**Contribuer à l'apprentissage de la nutrition et au goût**

**Intégrer la notion de « plaisir » et de convivialité.**

Un cahier des charges selon les recommandations du GPEMDA n°J3-99 du 6 mai 1999 relatives à la nutrition, ainsi que le guide des bonnes pratiques, implique un engagement sérieux, un respect de l'équilibre alimentaire et des régimes spécifiques (allergies, religions...). La qualité sanitaire des **aliments ainsi que leur traçabilité sont contrôlées.**

### Composition des menus

Une entrée → un plat de viande ou poisson ou œuf → un plat de légumes verts et/ou féculents →  
fromage ou laitage → un dessert → pain

Commenté [SV5]: Pas adapté à ta structure

## Sécurité des enfants et du personnel :

En cas d'**accident grave** en dehors de la structure ne jamais prévenir la famille soi-même mais en laisser le soin à la directrice. En priorité, joindre les secours puis immédiatement la directrice.

Protocole à suivre :

Appel au secours

Qui appeler : **Pompiers (18) / SAMU (15)**

**Le 112** est un numéro d'appel unique des urgences dans le territoire européen, quel que soit le type d'urgence (médicale, incendie, police). Il répond aux facilités d'accès des numéros d'urgence de France Télécom : prioritaire quand les réseaux sont saturés, gratuit quel que soit le type de connexion (accessible des téléphones portables quand les forfaits ou cartes téléphoniques sont épuisés ; accès libre dans les cabines téléphoniques). Ces services sont interconnectés.

### Que dire ?

Se présenter, numéro de téléphone et localisation de l'événement. Nature du problème. Symptômes présentés par la victime.

Premières mesures et gestes effectués. Un dialogue va s'instaurer avec le service d'urgence. L'animateur reste aux côtés de l'enfant pour pouvoir répondre aux questions posées de façon pertinente et envoie éventuellement quelqu'un pour guider les secours à leur arrivée.

### Que faire ?

Après un incident ou un accident, il conviendra de gérer les autres enfants, de les éloigner en les rassurant et de continuer à les occuper (par un autre animateur) afin d'éviter les attroupements.

Selon la situation il est important d'éviter de déplacer l'enfant malade ou blessé. Les familles doivent toujours être contactées si les secours ont été appelés, si l'état de l'enfant justifie leur présence, si un retour au domicile est organisé ou si une consultation médicale est nécessaire.

L'animateur témoin de l'accident devra le jour même rédiger un « Rapport d'accident » et le présenter à la directrice.

L'animateur devra signaler systématiquement à la responsable tout problème impliquant la santé de l'enfant.